

EN SECTEUR URBAIN

UNE PASTORALE DE PROXIMITÉ

Cet automne, le *Comité des Réaménagements Pastoraux de Rimouski* conviait les paroisses de Pointe-au-Père, Saint-Anaciet, Saint-Yves, Sainte-Agnès, Saint-Germain, Saint-Pie X, Saint-Robert, Sainte-Odile, Nazareth et Sacré-Cœur à un dernier échange avant le dépôt de son rapport final attendu pour février. Trois rencontres ont eu lieu : à Sainte-Odile pour un peu plus d'une centaine de personnes, à Nazareth pour une centaine et à Saint-Yves pour une cinquantaine. C'est bien peu, mais d'entrée de jeu, les assemblées sont informées que la réflexion des derniers mois a conduit le *Comité* à deux questions fondamentales: 1/ Quel développement pastoral souhaitons-nous pour la ville de Rimouski? 2/ Quelle organisation pastorale serait la plus appropriée pour en assurer le développement? C'est autour de ces deux points que s'articulent les recommandations.

1. LE DÉVELOPPEMENT PASTORAL

1.1 On rappelle d'abord le type de présence pastorale exercée dans le passé à Rimouski. Puis, rapidement on tourne la page, cherchant pour l'avenir **un nouveau type de présence**, plus humble, tout aussi évangélique. De propriétaire et détentrice du pouvoir, l'Église cherche à devenir servante. Dans ce contexte, on formule quatre recommandations: 1/ *que l'Église assure ouvertement et publiquement une présence de service humain et spirituel;* 2/ *que cette présence s'incarne dans une pastorale de proximité, de proposition, de dialogue, de recherche de sens et de cheminement qui fasse appel à la liberté des personnes et à leur expérience de vie;* 3/ *que les communautés proposent aux personnes en recherche de spiritualité un accompagnement qui leur permette de jeter un regard nouveau sur la question de Dieu;* 4/ *qu'Elle continue d'assurer, par ses membres et ses organismes, une présence auprès des moins bien nantis, des malades et des personnes dans le besoin de tout segment de la société.*

1.2 Au Québec, l'action de l'Église s'est toujours exercée dans un partenariat école-famille, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. D'une part, l'école a remis aux familles et à la paroisse la tâche d'initier les jeunes à la vie chrétienne. D'autre part, la famille elle-même, comme institution, traverse une période inédite de transformation et de fragilité. Dans ce contexte, on formule cinq recommandations: **1/** *que la famille, sous toutes ses formes, soit la première priorité de l'Église de Rimouski et que toute sa pastorale soit organisée en fonction d'elle;* **2/** *qu'Elle assure, par ses membres et ses organismes, une présence auprès des réseaux de familles existants afin de mieux connaître et d'être plus proche des conditions de vie des familles et de leurs membres;* **3/** *qu'Elle invite les communautés chrétiennes à diffuser toute information sur les joies et les difficultés vécues par les familles;* **4/** *qu'Elle accorde une importance particulière à la demande de baptême; que celle-ci soit l'occasion de manifester l'accueil de l'Église à la recherche de sens;* **5/** *qu'Elle accentue l'effort déployé pour l'initiation à la vie chrétienne; qu'on y maintienne une unité de direction et d'exigences tout en permettant une diversité d'itinéraires.*

1.3 Les adultes parlent beaucoup des **jeunes de 15-30 ans**. Ceux-ci ont peu de lieux pour se dire librement à partir de leur culture. Ils ont un désir profond d'être acceptés dans leurs différences. Ils ont des réactions spontanément évangéliques qui, souvent, se traduisent dans un engagement social et communautaire. Là se manifestent leurs valeurs. Par ailleurs, si les paroisses rurales voient partir les jeunes, Rimouski en accueille un bon nombre pour leurs études. Dans ce contexte, on formule deux recommandations : *1/ que l'Église crée un lieu de rencontre pour les jeunes, géré et animé par eux. (Cette proposition devrait être prise en considération lors de la vente éventuelle de presbytères.); 2/ que, préalablement à toute nouvelle action, un carrefour des jeunes soit organisé par l'équipe pastorale de la ville et les responsables actuels de groupes de jeunes impliqués en pastorale et des réseaux de jeunes.*

1.4 La paroisse a toujours été un repère visible de la présence de l'Église au monde. Elle n'a jamais eu d'autres critères d'adhésion que le désir de vivre au mieux l'Évangile. Elle a été une sorte de club ouvert à tous et à toutes; elle épousait les contours de la communauté humaine. On en faisait normalement partie, de naissance. Mais pour toutes sortes de raisons, cette situation a changé. Aujourd'hui, 90% de la population ne la fréquente plus régulièrement et un grand nombre ne lui demande plus que des services occasionnels: un baptême, un mariage, des funérailles... Quelle stratégie alors adopter? Comment concevoir l'**avenir communautaire**? Le Comité fait une recommandation: *que les prêtres et les agents(es) de pastorale soient dégagés de toutes les tâches administratives pour se consacrer à la croissance de la communauté en suscitant une prise en charge par les baptisés de la mission de l'Église et de sa vie communautaire, telle que souhaité par notre Chantier diocésain.*

II. L'ORGANISATION PASTORALE

Sous ce titre, on trouve dans le document trois séries de recommandations. Les deux premières visent l'été 2006. La troisième nous reporte à la fin de 2008 ou au début de 2009.

2.1 La première série de recommandations vise chacune des dix communautés chrétiennes existantes comme lieu privilégié où peut s'exercer, grâce à de multiples engagements, **une pastorale dite de proximité**. On recommande alors *1/ que les communautés chrétiennes actuelles soient maintenues comme lieu d'exercice de la pastorale; 2/ que, dans chaque communauté, soit maintenue une équipe d'animation composée des responsables des trois volets: formation à la vie chrétienne, vie de la communauté et présence de l'Église dans le milieu; 3/ que chaque communauté se donne un plan de partage d'activités, de services et de ressources avec les communautés limitrophes.* Or, voilà qui est fidèle aux orientations de Chantier.

2.2 La deuxième série de recommandations apporte du neuf. Elle vient coiffer l'ensemble des dix (10) paroisses d'un seul et unique service de coordination pastorale. On y fait cinq recommandations: *1/ qu'une équipe de coordination pastorale soit nommée pour l'ensemble de la ville; 2/ que cette équipe soit dégagée de toute tâche administrative; 3/ qu'elle soit composée de trois (3) prêtres et quatre (4) agentes ou agents de pastorale;*

qu'elle embauche un adjoint administratif à qui pourraient être confiés la comptabilité, la gestion du personnel et l'entretien des terrains et bâtiments, sans préjudice aux responsabilités des Assemblées de Fabrique; 4/ que l'équipe prenne en compte les prérogatives des diacres permanents dans l'action pastorale; 5/ qu'un membre de l'équipe soit affecté à plein temps à la pastorale des 15-30 ans.

2.3 La troisième série vise, à moyen terme, la dissolution des dix paroisses actuelles et la création de trois nouvelles, distinguant alors clairement «paroisse» et «communauté chrétienne». Sur ce point, on fait quatre recommandations: **1/** qu'à compter de janvier 2009, les communautés actuelles soient regroupées en trois paroisses de la façon suivante: **a/** Sacré-Cœur, Nazareth, Saint-Germain, Sainte-Agnès ; **b/** Saint-Yves, Pointe-au-Père, Saint-Anaclet (en maintenant la vocation du sanctuaire de Sainte-Anne); **c/** Sainte-Odile, Saint-Robert, Saint-Pie X; **2/** que cette opération de regroupement soit menée par une équipe de transition nommée immédiatement par l'évêque; **3/** qu'elle procède dans le respect des prérogatives des instances paroissiales actuelles; **4/** que les décisions concernant les églises soient prises par les instances de ces nouvelles paroisses, en prenant en considération les conclusions éventuelles du débat actuel sur l'avenir du patrimoine religieux.

René DesRosiers

En Chantier, 22 (Décembre 2005)

L'HALLOWEEN ET LA TOUSSAINT

Je me souviens. C'était, il y a plusieurs années, dans une paroisse où je devais célébrer un samedi soir l'Eucharistie. On avait essayé de réconcilier ces deux événements que sont l'**Halloween** fêtée le 30 octobre et la **Toussaint** célébrée le lendemain, 1^{er} novembre. Mais après toutes ces années, je ne suis plus du tout sûr que c'était là une très bonne idée.

Donc, ce soir-là, l'église était demeurée dans la pénombre, comme au début d'une veillée pascalle. Les gens qui s'amenaient à l'eucharistie n'avaient pour se guider dans la nef qu'une lumière faiblarde, celle que projetaient tous ces bouts de chandelles enfermés dans des citrouilles évidées qu'on avait placées sur le bord des fenêtres. L'effet était hallucinant! On en avait même placé une sur l'autel, mais j'avais pu la retirer juste avant la célébration. N'était restée, épinglée sur la nappe, qu'une mince toile d'araignée où s'emmêlaient sans raison deux ou trois petites chauves-souris noires. Ce soir-là, on avait donc voulu faire « messe de jeunes » et, pour les attirer, on leur avait même permis de venir déguisés, qui en sorcières, qui en fantômes ou diabolins. Et ils étaient venus nombreux, plus nombreux que d'habitude. Ironie du sort, ce sont deux petits diables rouges qui avaient été retenus pour servir la messe. Ces deux petits n'auront consentis à laisser tomber leurs fourches que pour m'apporter, le moment venu, l'eau et le vin...Vraiment, après toutes ces années, je ne suis plus du tout sûr que ce fut là, pour le

comité de liturgie, une trouvaille. Car après tout, pourquoi faudrait-il chercher à concilier l'inconciliable? L'**Halloween** est une fête païenne qu'historiquement la **Toussaint** est venu un jour supplanter.

Le mot **Halloween** vient de l'expression « *All Hallow Even* » que l'on pourrait traduire par « *Veillée de la Toussaint* ». Mais la fête elle-même remonte beaucoup plus loin dans le temps. On célébrait déjà l'**Halloween** à l'époque des druides. C'est seulement au V^e siècle qu'on a commencé à fêter chrétiennement la **Toussaint**; c'était alors le dimanche qui suivait la Pentecôte. Et ce n'est qu'au VIII^e siècle, sous Grégoire III, que la fête fut déplacée au 1^{er} novembre, soit le lendemain de l'**Halloween**. On aurait voulu ainsi contrer certaines pratiques païennes héritées des druides, ces prêtres de la Gaule et de la Bretagne celtiques.

En Irlande, en Angleterre et en Écosse, la tradition de l'**Halloween** a survécu, côtoyant celle de la **Toussaint**. Les chats noirs, les lanternes, les sorcières et les squelettes sont de cette tradition. Vers 1903, les Irlandais, émigrés aux États-Unis, y ont implanté la fête. La citrouille évidée, sculptée d'un visage menaçant, avec une bougie placée à l'intérieur, serait une tradition née aux États-Unis. La fête de l'**Halloween** n'est donc pas de tradition française, mais au Canada d'abord, au Québec ensuite, la publicité commerciale s'est vite chargée de lui trouver une place. Avec les années, l'**Halloween** est devenue une fête pour les enfants; ils se déguisent et font des tournées de quêtes, amassant des sous et des friandises. Pour eux bien sûr, mais aussi pour l'UNICEF.

Quant à la **Toussaint**, elle demeure dans l'Église la fête de tous ces saints et saintes qui ne sont pas inscrits au calendrier liturgique.

René DesRosiers

En Chantier, 21 (Octobre 2005)

LA PAROLE DE DIEU EST AUSSI PAIN DE VIE

*L'homme ne vit pas seulement de pain,
mais de tout ce qui vient de la bouche du Seigneur
(Dt 8,3)*

Voici, sur le thème de la *communion au Christ, Parole ou Verbe de Dieu*, quelques notes rédigées à partir de ces billets proposés *dans Le Relais* pour publication dans les feuillets paroissiaux pendant l'Année de l'Eucharistie:

I/ Quand on se rassemble à l'église le dimanche, pour une Eucharistie ou pour une Assemblée dominicale de prière en attente de célébration eucharistique (ADACE), c'est d'abord pour entendre et accueillir la Parole de Dieu qui y est proclamée. C'est là, après les rites d'accueil, le premier grand moment de la célébration, l'autre étant celui de la louange et de l'action de grâce, qui peut se vivre sous différentes formes, qu'elles incluent

ou non une distribution du pain eucharistique.

2/ Toutes nos eucharisties se célèbrent autour de deux tables, qui sont étroitement liées : la table de la Parole et la table de l'Eucharistie. De même que le Christ est là présent sous le pain et le vin eucharistiés, de même aussi le Christ est là présent dans sa Parole. De même que le pain est rompu pour être partagé entre les fidèles rassemblés, de même aussi la parole de Dieu est lue ou proclamée pour être donnée en nourriture à toutes celles et ceux qui l'entendront et la recevront. À l'eucharistie, le Christ est donc aussi **réellement présent** à la table de la Parole. Cette Parole n'est donc pas d'abord un livre à lire ou des mots à entendre... C'est Quelqu'un qui est à rencontrer!

3/ Le 25 mai 1967, deux ans après le concile du Vatican, l'Instruction *Eucharisticum mysterium* reconnaît cette «**présence réelle**» du Christ dans la Parole de Dieu entendue dans une célébration. C'est là un fait! Mais surtout, l'idée n'est pas nouvelle. Saint Jérôme, qui est mort en 419 ou 420, après avoir consacré la plus grande partie de sa vie à l'étude de la Bible, dont il donna une traduction en latin (la Vulgate) et dont il fit de nombreux commentaires, écrivait: «*Quand le Seigneur parle de manger sa chair et de boire son sang, cela peut s'entendre certes du mystère (de l'Eucharistie). Cependant, son vrai corps et son vrai sang, ce sont (aussi) la Parole des Écritures et sa doctrine*» (cité par Lucien Deiss, *La messe*, DDB, 1989, p. 54). Le Christ est donc **réellement présent** dans cette Parole de Dieu qui est proclamée, entendue et accueillie dans une Eucharistie ou dans une assemblée de prière, que celles-ci aient lieu le dimanche ou un jour de semaine. Il faudrait peut-être aujourd'hui se le redire et surtout s'en convaincre.

René DesRosiers

En Chantier, 19 (Juin 2005)

PUISQUE C'EST DIMANCHE ET QU'ON FAIT EUCHARISTIE

C'est au temps des premiers Apôtres que le dimanche, le premier jour de la semaine, s'est substitué au sabbat, « septième jour » des juifs. Ce jour-là, on se rassemblait pour commémorer la résurrection du Christ. On y faisait eucharistie, mangeant le pain rompu, buvant le sang versé. C'était comme à Pâques, une Pâque hebdomadaire!

« *Nous ne pouvons pas vivre sans assemblée dominicale* », reconnaissaient dès l'an 304 devant le tribunal de Carthage ceux qui allaient devenir les martyrs d'Abilène. Au milieu du II^e siècle, la « Didascalie des Apôtres », un texte célèbre de notre Tradition, livre ces consignes: « *Le jour du Seigneur, il faut courir avec diligence à l'église* » et « *que personne ne manque à l'assemblée* ». À la même époque, saint Justin témoigne en ce sens: « *Le jour qu'on appelle jour du soleil (sunday en anglais, notre dimanche en français), a lieu le rassemblement en un même endroit de tous ceux qui habitent la ville ou la campagne* ». « *Ils se réunissent à jour fixe, avant l'aube, pour chanter une hymne au*

Christ », peut-on lire encore dans le rapport de police qu'en l'an 112 le gouverneur romain Pline le Jeune transmet à l'empereur Trajan. L'auteur fait référence à ces assemblées chrétiennes du dimanche. Enfin, relevons ces beaux mots d'Ignace, évêque d'Antioche au début du II^e siècle : « *Le dimanche est le jour où notre vie se lève par le Christ* ».

Ainsi donc, parce que c'est dimanche, on se rassemble pour prier et pour rendre grâce, et si possible dans une Eucharistie, mémorial de la mort-résurrection du Christ. C'est dans cet esprit qu'il faut lire ce passage de l'Exhortation apostolique *Pastores Gregis* du pape Jean-Paul II parue le 16 octobre 2003 : « *Lorsqu'il n'y a pas de Messe, l'Évêque fera en sorte que la communauté... puisse compter... sur une célébration spéciale. Dans ce cas, les fidèles pourront bénéficier du don de la Parole proclamée et de la communion à l'Eucharistie, grâce aux célébrations prévues d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre* » (#37). L'Instruction *Redemptionis Sacramentum* du 25 mars 2004 vient cependant rappeler que ces célébrations, ADAP ou ADACE, doivent toujours être considérées comme quelque chose d'« *absolument extraordinaire* » (#164). On évitera, précise-t-on, « *toute forme de confusion entre des réunions de prière de ce genre et la célébration de l'Eucharistie* ». Aux évêques, il sera demandé « *d'évaluer avec prudence s'il faut distribuer la sainte Communion au cours de telles réunions* » (#165). D'un point de vue théologique cependant, rien ne justifierait qu'on puisse le faire.

La question se pose à propos du dimanche, mais elle doit aussi se poser pour les autres jours de la semaine. Sur ce point, l'Instruction romaine est plus incisive. C'est à l'évêque seul qu'il revient de prendre une décision en ce domaine. Celui-ci cependant « *ne doit pas concéder facilement que des célébrations de ce genre aient lieu les jours de semaine* », surtout si elles doivent comporter la distribution de la communion, et surtout si, en ces lieux, la messe a pu être célébrée le dimanche précédent ou encore si elle pourra être célébrée le dimanche suivant (#175).

Enfin, la question se pose à propos des orientations qui doivent être prises concernant la célébration des funérailles sans eucharistie, des célébrations qui auront lieu forcément un jour de semaine. Avouons ici que la voie est on ne peut plus étroite, la glace on ne peut plus mince! Mais il vaut la peine qu'on en débattenne. Cela s'est fait le 7 mars au Conseil presbytéral. Et cela se fera le 16 avril au Conseil diocésain de pastorale.

René DesRosiers

En Chantier, 19 (Juin 2005)

DES FUNÉRAILLES SANS EUCHARISTIE?

Nous avons l'habitude d'associer les **funérailles** et l'**eucharistie**, mais il ne faudrait pas penser que les deux sont indissociables. Au contraire, le *Rituel des funérailles* déjà nous rappelle que c'est ce qui doit être fait, par exemple, lorsque des funérailles sont présidées par un diacre ou encore lorsqu'elles sont célébrées le Vendredi ou le Samedi saint, même par un prêtre (cf. #6, #31). Il est même précisé que la décision

de célébrer ou non l'eucharistie à l'occasion de funérailles doit être prise en accord avec la famille (cf. #15). C'est donc que déjà on devrait proposer aux familles un choix! En somme, c'est admettre que des funérailles sont toujours possibles à l'église sans eucharistie.

DES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES

Toujours d'après le *Rituel*, les funérailles chrétiennes se déroulent en trois temps. Elles débutent par la prière au salon funéraire, se poursuivent par la célébration à l'église et se terminent avec la prière au cimetière (cf. #29). Si on s'arrête à la deuxième étape, celle de l'église, nous découvrons qu'elle poursuit un triple but. Nous sommes rassemblés dans la peine «pour accueillir la Parole d'espérance et renouveler notre foi», pour «prier Dieu et dire un dernier adieu au défunt» (#13,5).

En d'autres mots, la célébration à l'église rassemble les proches de la personne défunte et la communauté chrétienne pour une démarche en trois étapes: a/ Accueillir d'abord la Parole de Dieu comme une Parole d'espérance; b/ Prier Dieu pour la personne défunte et ses proches en reconnaissant l'amour de Dieu manifesté en Jésus Christ, mort et ressuscité pour nous sauver. C'est cette prière, qui est d'action et de grâce, précise encore le *Rituel*, qui peut se faire «avec ou sans messe»; c/ Enfin, dire un dernier adieu à la personne défunte en la confiant au Seigneur dans l'espérance de nous revoir. Voilà donc l'essentiel de ce qui se célèbre à l'église lors de funérailles chrétiennes, et cela qu'il y ait ou non eucharistie.

DANS UN NOUVEAU CONTEXTE

De plus en plus, lors de funérailles, se retrouvent à l'église des personnes qui ne sont pas catholiques ou qui ne se reconnaissent plus catholiques, des personnes qui sont «*des catholiques qui n'assistent jamais ou presque jamais à l'Eucharistie*», ou même encore des «*catholiques qui semblent avoir perdu la foi*» je cite toujours le *Rituel*, #10). Dans ce contexte, peut-on au moins présumer que, pour ces personnes, le sens de l'Eucharistie n'est pas vraiment saisi. Ne faudrait-il pas reconnaître alors qu'on est en présence de personnes qui, tels des catéchumènes, ne sont pas en mesure de communier au mystère eucharistique. Il faudra bien prendre acte un jour d'une déchristianisation progressive des baptisés, hommes et femmes, adultes maintenant. N'en sommes-nous pas témoins? L'Eucharistie n'est pas un en-soi absolu qui trouverait son efficacité indépendamment des personnes qui la reçoivent. À des funérailles, lorsqu'il n'y a à peu près personne pour la recevoir en vérité, mieux vaudrait sans doute ne pas la célébrer. C'est là un point de vue théologique, mais qui rejoint une pratique pastorale.

René DesRosiers

En Chantier, 15 (Février 2005)